

Pour une généralisation des démarches locales de prévention des risques routiers

La Fédération française des sociétés d'assurances a conçu, pour les entreprises, des outils destinés à la mise en place de plans de prévention des risques routiers. Ceux-ci pourraient aisément être utilisés par d'autres organisations au niveau local : administrations, établissements scolaires ou collectivités.

Guillaume Rosenwald
Directeur des marchés d'assurances, de biens et de responsabilité,
Fédération française des sociétés d'assurances

La mise en place d'une véritable politique de santé publique doit commencer par une analyse des facteurs d'exposition aux risques et par l'étude de l'interaction de ces différents facteurs. Elle doit ensuite intégrer la description des bonnes et mauvaises pratiques individuelles et collectives propices à diminuer la probabilité d'occurrence de maladies, de blessures ou de décès.

En matière de sécurité routière, cette analyse est extrêmement complexe. En effet, l'insécurité routière est la conséquence de la politique des transports, de choix d'éducation, de choix d'investissements en infrastructures, de caractéristiques géographiques et climatologiques et d'un environnement culturel.

Si des études économétriques réalisées dans la plupart des pays occidentaux dont la France permettent de donner un ordre de grandeur de l'influence de ces grands domaines, il n'existe pas aujourd'hui de méthodes concrètes d'analyse et d'action englobant l'ensemble de ces matières. Une telle démarche reviendrait à modéliser assez largement le mode de vie occidental.

Pour imaginer des actions concrètes pouvant avoir une influence positive sur la sécurité routière, il y a donc nécessité de segmenter l'analyse du problème.

Jusqu'à ces dernières années, les spécialistes en charge de la sécurité routière ont, volontairement ou involontairement, segmenté verticalement l'analyse entre les questions d'infrastructures, les approches sur les véhicules et les actions sur le comportement des conducteurs. Cette approche technique

a donné des résultats tout à fait importants pendant une trentaine d'années, mais s'es-souffle actuellement.

Une autre possibilité explorée depuis quelques années est d'analyser globalement la sécurité routière, mais en se limitant à un sous-ensemble d'activités ou un sous-ensemble géographique. C'est dans cet esprit que les assureurs de flottes automobiles ont développé, en collaboration avec d'autres partenaires au sein de l'association PSRE (Promotion et suivi de la sécurité routière en entreprise), la méthodologie des plans de prévention des risques routiers en entreprises.

Il s'agit en effet, à l'échelle d'une entreprise, d'analyser sa politique de déplacement, de transport, de stockage, ainsi que les conditions de management des personnes utilisant la route dans le cadre de leur travail ou pour s'y rendre : il s'agit également d'évaluer les connaissances et les compétences du personnel de ces entreprises, les procédures de choix et d'entretien des véhicules.

Ce processus réalise ainsi au sein de l'entreprise la mise en place d'une véritable politique de santé destinée à diminuer le nombre et la gravité des accidents de la route.

L'amélioration constante de ces techniques amène naturellement à prendre en compte les interactions entre les différentes entreprises, donneuses d'ordres et sous-traitantes, ou tout simplement entre les entreprises géographiquement voisines. Elle conduit également souvent le chef d'entreprise à s'insérer dans la politique locale de sécurité routière. Bien souvent des contraintes apparemment insignifiantes pour une entreprise donneuse

d'ordres vont provoquer des problèmes d'organisation sensibles chez un sous-traitant et des situations de risques sur la route. De même, l'organisation et tout simplement les horaires de travail de deux entreprises voisines sont bien loin d'être indépendants. On verra, par exemple, des salariés d'une entreprise prendre des risques inconsidérés pour passer à des points de blocage (carrefours ou ponts) avant la sortie des équipes de l'entreprise voisine. Il faut alors imaginer une concertation entre les chefs d'entreprise et si possible avec les collectivités locales pour organiser intelligemment la circulation du bassin d'emplois dans les deux objectifs de fluidité et de sécurité.

Créer des outils et valoriser le travail des acteurs du terrain

Nous voyons comment, en partant de l'analyse d'une seule entreprise, le préventeur travaillant à la mise en place du plan de prévention du risque routier est amené naturellement à élargir son champ d'intervention pour englober son environnement.

L'objectif d'intégration des différentes sources de risques, impossible à atteindre à l'échelle d'un pays comme la France, est en revanche atteignable en partant de micro-analyses.

Le référentiel méthodologique mis en place par l'association PSRE avec l'aide de la Fédération française des sociétés d'assurances a été conçu pour les entreprises mais est très facilement utilisable pour toutes les organisations constituées, administrations, établissements scolaires et universitaires, etc.

Mais si nous souhaitons assurer l'efficacité d'une telle démarche partant du terrain et remontant vers les collectivités, voire les départements ou les régions, il est indispensable d'engager le travail dans un nombre suffisant d'entreprises, d'établissements divers, voire de communes afin que le maillage géographique et économique permette par diffusion une généralisation de la prise en compte des problèmes de sécurité routière.

Aujourd'hui, seules les grandes entreprises industrielles et de transport ont une motivation suffisante pour mettre en place des plans de prévention des risques routiers. En effet, pour ces entreprises le gain économique à moyen terme des plans de prévention est suffisamment attrayant pour déclencher la décision d'investissement. Elles trouvent de plus un intérêt de management à ces actions car la mise en place d'un plan de prévention

des risques routiers bien menée est extrêmement appréciée des salariés.

Mais de nombreux donneurs d'ordres, sociétés de services ou sociétés commerciales, n'ont pas de flottes de véhicules et sont beaucoup moins sensibles à l'intérêt économique direct d'une démarche de prévention des risques routiers. Pour entraîner de nouveaux établissements, qu'ils soient industriels, commerciaux, pédagogiques ou administratifs, il est donc nécessaire de créer une motivation nouvelle et différente.

L'orientation politique voulue par le président de la République sur les questions de sécurité routière nous en donne l'occasion. Elle crée un sentiment de responsabilité collective qu'il faut traduire en responsabilité individuelle des différents acteurs économiques et sociaux. Comme pour les questions d'environnement, il faut que chaque responsable ressente la nécessité d'être irréprochable en matière de sécurité routière.

Cela demande certainement une réorientation des actions de communication de l'État et une plus forte implication de tous les ministères afin de créer une pression convergente sur les différents acteurs.

Cela demande également un fort travail explicatif vis-à-vis du public afin qu'il comprenne l'immense pouvoir de certains donneurs d'ordres sur la chaîne de sous-traitance : fabricants de produits ou de services et transporteurs.

Il faudra également mettre en place des outils rendant visible et indiscutable l'implication des entreprises et des autres établissements en matière de sécurité routière. Il est en effet primordial que les investissements réalisés puissent être valorisés auprès du public pour améliorer ou conforter l'image des acteurs les plus innovants et les plus efficaces.

Nous verrons certainement dans un avenir assez proche la création de labels de reconnaissance en matière de sécurité routière, comme il en existe dans les domaines de l'environnement ou de l'assurance qualité des produits.

Dans une telle démarche, le travail des administrations et organisations centrales, qu'elles soient publiques ou privées, n'est pas de tout organiser mais de mettre en place les outils nécessaires pour que les acteurs de terrain puissent travailler et valoriser leur travail. C'est le sens des actions que mène la Fédération française des sociétés d'assurances aussi bien vis-à-vis des entreprises qu'en col-

laboration avec des associations de terrain spécialisées comme la Prévention routière, ou non spécialisées mais ayant une crédibilité et des possibilités d'actions efficaces envers des populations tout particulièrement sensibles telles que les jeunes. 